

venus, & s'en sert pour la priver de ce droit. Je m'emploie à maintenir plus de cent familles Nobles dans leurs possessions légitimes : Mr. le Podstoli veut les en chasser, & s'approprier leurs Villages. Je soutiens les prérogatives de la Royauté, les droits de la Couronne & les Décrets rendus par les Diètes : Mr. le Podstoli prétend les renverser, & les anéantir totalement. Je justifie mes démarches par une multitude de Sentences juridiques que les Tribunaux du Royaume ont rendus sur la même matière : Mr. le Podstoli ne fait aucun cas de ces Actes si propres à le convaincre de l'illégalité de sa conduite. Ses sentimens particuliers sont la seule règle qu'il leur préfère. Nos Rois mêmes n'ont jamais poussé leurs entreprises aussi loin. De ces considérations, le Manifeste tire la conséquence suivante : Qu'en faisant un partage aussi illégitime que celui qui a été fait par le Prince Sangusko & par ceux qui lui ont prêté la main dans cette affaire, ils se sont rendus criminels envers l'Etat, & qu'ainsi, l'on est en droit de se voir contre eux suivant toute la rigueur des Constitutions du Royaume &c. Le Comte Branicki finit son Manifeste par se justifier de la manière que voici.

Le Prince Vice Echançon de la Couronne, pour soutenir ses intérêts avec chaleur, tâche de colorer ses démarches par des apparences conformes aux Loix du Royaume, en les interprétant dans le sens qui peut lui être le plus favorable. Il m'impute de chercher à m'approprier un pouvoir suprême, sans me mettre en peine de l'autorité Royale & de celle de la République, tandis que je soutiens une affaire qui intéresse purement la Patrie & sa tranquillité intérieure, & dans laquelle je n'agis que par le devoir attaché à mes Charges,